

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 octobre 2023 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 29 septembre 2023*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER (à partir du point n°4) ; Christian ENTZ ; Germain JUNG (à partir du point n°4) ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER.

Membres absents excusés : Mme Laetitia NASTASI

Membres absents : Mme Floriane BARACCHINI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ALLOUCHE

Début de séance : 19h 40

0-0-0-0-0-0-0-0

PROCURATION

Aucune procuration n'est présentée pour cette séance

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Isabelle ALLOUCHE en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 11 septembre 2023, aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Validation de la convention avec la MJC

La convention établie entre la MJC et la commune pour l'utilisation des locaux se trouvant à l'intérieur du bâtiment dit « le Manoir » est arrivée à échéance en mai 2023.

La commission communale a réexaminé le document en y apportant quelques petites modifications afin de l'adapter aux conditions d'utilisations actuelles.

Le document a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal afin d'être porté à la connaissance de chacun.e.

En l'état et après délibération, aucune modification n'étant signalée, la convention établie pour 9 ans est validée par le Conseil municipal et sera proposée à la signature par le Président de la MJC.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR.

Arrivées de Mme Sophie DIENER et M. Germain JUNG

4/ Finalisation des chicanes de sécurité sur la RD 6 bis, à hauteur des 47-49 rue Principale

Sur l'axe principal, RD 6 bis, dans la traversée de notre commune et à hauteur des 47-49 rue Principale, subsistent encore les chicanes installées provisoirement dans le cadre de l'étude de sécurisation dans la traversée du village.

Les chicanes définitives ont été installées à hauteur du 85 rue Principale pour un montant HT de 7 664.00 €.

Le maire pose la question sur la faisabilité ou non de l'installation définitive des écluses situées à hauteur des 47-49 rue Principale.

L'accès vers le futur lotissement, à l'arrière du « Mehlerhissla » est évoqué puisque la mise en place des écluses définitives à cet endroit pourrait représenter un obstacle.

Concernant les cyclistes, il sera important de nettoyer régulièrement le passage latéral, là où bien souvent des feuilles ou autres éléments viennent obstruer l'accès et enfin, un tracé horizontal sera effectué pour matérialiser 2 emplacements de stationnement.

Après délibération, considérant que la création du futur lotissement peut prendre quelques années encore et qu'un programme d'ensemble a été étudié par un bureau d'études dans le cadre de la sécurisation en traversée d'agglomération, le Conseil municipal décide d'aller au bout de la démarche et d'accepter la faisabilité de l'installation définitive des écluses de ralentissement.
Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE.

5/ Régularisation sur exonération de la taxe foncière (selon retour du Service des Impôts)

Nous faisons suite à une demande émanant d'un particulier sur l'exonération ou non de la taxe foncière pendant 2 ans sur des constructions neuves.

Lors de notre séance du 1^{er} avril 2021, nous avons délibéré pour une exonération de 50 %.

Si nous souhaitons modifier ce choix, une délibération peut être prise entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024 ; elle sera alors applicable à compter de 2025.

Le Conseil municipal décide à ce jour de maintenir l'application des termes de la délibération du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR.

6/ Renouvellement des baux de chasse, suite de la procédure

Le maire, accompagné des élus en charge du dossier « chasse » ont reçu en entretien M. Romano LIZZI (Lot n°2) et MM. Alain et Patrick VEZ (Lot n°1), respectivement les 4 et 26 septembre derniers.

La procédure veut que nous réunissions la Commission consultative communale de la chasse (4 C) pour définir la consistance des lots, le choix du mode de mise en location, les éventuelles clauses particulières.

Entre les 2 réunions de la 4C, le Conseil municipal doit également définir la consistance des lots, fixer la mise à prix du lot ainsi que le mode de mise en location et arrêter la convention de gré à gré incluant les éventuelles clauses particulières.

La convention doit ensuite être transmise au locataire qui devra faire connaître sa décision d'acceptation ou de refus dans un délai de 10 jours à réception du dossier.

La Commission des 4 C se réunira à nouveau pour étudier les dossiers de candidatures et viendra ensuite une nouvelle séance de Conseil municipal pour délibérer sur l'agrément des candidatures et pour autoriser le maire à signer les conventions de gré à gré entre la commune et les locataires des 2 lots.

Les conventions devant être signées avant le 1^{er} novembre 2023.

Les dernières réunions tant pour la 4C que pour le Conseil municipal sont programmées pour le 31 octobre 2023.

7/ Informations SLA

Commission « Numérique » : une réunion est prévue le 10 octobre prochain à 18h à Saint-Louis.

Commission « Patrimoine et infrastructure » : une réunion est prévue le 7 novembre prochain à 18h à Saint-Louis.

Commission « Mobilité douce et pistes cyclables » : une réunion est prévue le 14 novembre prochain à 18h à Saint-Louis.

Commission « Santé » : Mme Angélique MARTIN a assisté à la réunion du 03/10/2023.

Le principal thème était la sensibilisation à la qualité de l'air puisque la pollution figure en 3^{ème} place dans les causes de mortalité !

Plusieurs actions sont menées telles que des interventions d'arboriculteurs pour des formations gratuites dans les écoles, ou par la Brigade Verte sur le moustique tigre ...

Pour mieux se protéger contre les allergies dues au pollen, le site « Pollin'air » informe selon un

partenariat créé avec « ATMO Grand Est » lui-même partenaire de l'ARS entre autres structures connues.

L'idée est de mobiliser sur le territoire de la région Grand Est, des botanistes bénévoles, des experts et des amateurs intéressés par la flore. Ces observateurs signaleront et localiseront la pollinisation d'environ 25 plantes répertoriées via un système d'information spécifiquement développé à cet effet. Des informations seront transmises sur notre site internet à ce sujet.

Commission « Habitat » : Mme Sonia SCHMIDT a assisté à la réunion du vendredi 6 octobre 2023 à 17h à Blotzheim.

Le principal thème concernait les logements sociaux.

Pour ces deux dernières commissions, nous sommes dans l'attente de la réception des comptes-rendus.

8/ Urbanisme

Deux demandes de prorogation ont été demandées et acceptées pour M. Germain JUNG :

- Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.22.F0009 (CUB), pour un terrain rue Principale, en section n° 01, parcelles n° 316 et 318, d'une contenance totale de 1289 m².
- Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.22.F0010 (CUB), pour un terrain rue de Flaxlanden, en section n° 16, parcelle n° 357, d'une contenance de 1859 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0022@ présentée par Mme Roxane SCHMITZ, pour le changement de fenêtres et de portes d'entrée, 10 rue de Rantzwiller, section n° 01, parcelle n° 109 d'une contenance de 352 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

9/ Travaux

Rue des Maréchaux : nous avons reçu ce jour l'accord pour l'octroi d'une aide financière de la part de la Collectivité européenne d'Alsace. La subvention attribuée représente 58 % de la dépense subventionnable.

Toiture de l'église : la réfection a été réalisée en régie communale, elle consistait à remettre en place des tuiles qui avaient d'une part été déplacées voire emportées suite aux fortes rafales de vent.

Réfection de toitures en régie : les toitures de l'ancienne station de pompage, de la petite chapelle devant l'église ainsi que l'auvent situé devant l'entrée principale de l'église seront restaurées.

Le service technique s'occupe des métrés et des fournitures à commander ; le service administratif, des documents d'urbanisme nécessaires.

Nous sommes dans l'attente des devis demandés à cet effet.

Entretien en forêt : l'ONF a procédé à de l'abattage en parcelles 8 et 9. Une vérification sera effectuée sur place pour évaluer le travail accompli.

10/ Activités des commissions

GERPLAN : le dossier est en cours pour une commande d'arbres fruitiers. Une demande de démarrage anticipé sur le programme 2024 a été faite pour pouvoir démarrer les plantations dès cet automne, l'opération se poursuivra sur l'exercice 2024. Une vente d'arbres a également été proposée à la population.

PLU : RDV confirmé avec Mme DENTZ du BE OTE Ingénierie pour la suite de l'étude de notre PLU pour le lundi 16 octobre prochain à 19h00.

Opération « 1 bébé, 1 arbre » : le rendez-vous est prévu pour le samedi 25 novembre pour les plantations avec les parents ayant eu la joie d'avoir une naissance au cours de l'année.

Journée récréative pour nos Seniors : prévue comme à l'accoutumée pour le 1^{er} dimanche du mois de décembre, le 3/12 pour cette année. Pour le repas et le choix du menu, 3 traiteurs ont été contactés.

Périscolaire : redemander un rendez-vous avec M. José MENENDEZ.

Jury maisons fleuries : M. Pierre MALATRE propose de faire, à l'issue de cette réunion, le calcul des points qui permettent de définir les lauréats pour cette année. Les bons cadeaux seront remis à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire.

Cérémonie de commémoration : la cérémonie est prévue le 22 octobre prochain. Le Maire recevra en mairie, le jeudi 12 octobre prochain à 17h30, le Capitaine SCHAAL, M. Oreste d'AGOSTO, le chef de corps Estéban FRIGART et M. Pierre MALATRE pour la sonorisation.

11/ Informations / Divers

Remerciements : l'EFS remercie la population et notamment les 27 donneurs de sang qui ont participé lors de la séance du 26 septembre dernier.

Passation de commandement : une invitation nous est parvenue pour le samedi 28 octobre 2023 à 10H00 pour la passation de commandement du Centre de secours de Magstatt-Le-Bas entre le lieutenant Mathieu WILHELM et le lieutenant Joël DUCOURTIOUX.

Circulation des bus : un riverain de la rue de la Fontaine nous a rendu attentif au fait que les bus de la compagnie TRANSDEV semblent avoir une vitesse excessive.

Nos différents courriers adressés à la compagnie de transport restent chaque fois sans réponse ! Après discussion, il est décidé de réglementer la vitesse à 30 km/h sur le secteur Rues du Château, de la Fontaine et du Milieu et de mettre un panneau « céder le passage » au niveau de la sortie de la rue des Aulnes. Des arrêtés municipaux seront pris en conséquence.

Appartement communal libéré : le maire propose de réfléchir à l'affectation de l'appartement communal, 37 rue Principale qui s'est libéré fin septembre.

Faut-il le rénover pour le louer à nouveau ?

Faut-il l'aménager pour y installer le périscolaire ?

Nous pourrions prendre les conseils d'un ingénieur conseil et d'un architecte par rapport à la faisabilité. A réfléchir et à reporter lors d'une prochaine séance.

Tour de table :

Mme Angélique MARTIN signale qu'un banc installé sur le domaine communal, est envahi par les ronces. Un entretien des lieux s'avère nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 39 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 31 octobre 2023 à 19h30 et concernera uniquement la délibération relative aux baux de chasse.

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : <u>Secrétaire de séance</u>	Floriane BARACCHINI : <i>Absente</i>	Sophie DIENER :
Christian ENTZ :	Germain JUNG :	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN :	Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER :	

Délibérations :

N° 1 pour le point 3 : validation de la commission avec la MJC ;

N° 2 pour le point 4 : finalisation de l'installation des écluses de sécurité (47-49 rue Principale) ;